

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 2 février 2026

Date de convocation du Comité syndical	19 janvier 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	9

L'an deux mille vingt-six, le 2 février à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Luc SEGUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Tristan DEBRAY pouvoir à Stéphanie LEGER, Florence VERNEY-CARRON pouvoir à Luc SEGUIN

Absents excusés : Cédric VAN STYVENDAEL,

Absente : Samira BACHA-HIMEUR, Yves BEN ITAH

Président : Patrick ODIARD

Secrétaire de séance : Corinne SUBAI

Délibération n° 2026-10 – Demande de subvention d'investissement auprès de la Métropole de Lyon au titre de l'année 2025

Au titre de ses compétences, la Métropole de Lyon soutient des dépenses d'investissement des établissements d'enseignement artistique de son territoire.

Ce dispositif a vocation à accompagner l'activité du Conservatoire de Lyon, de favoriser une diversification des pratiques artistiques enseignées, ou développer l'usage des outils numériques pour enrichir les processus d'apprentissage.

Suite à l'appel à projet 2025 et par délibération de la Métropole n°2025-081, il a attribué au Conservatoire de Lyon une subvention d'investissement d'un montant de 7 500 € au titre :

- du renouvellement et de la diversification de son parc instrumental, notamment de la classe de percussions (soit 370 € correspondant à 40% du montant demandé),
- de l'achat de matériels et instruments destinés aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle (IMS Intervention en Milieux scolaires et OAE Orchestre à l'école) (soit 7 130 € correspondant à 50 % du montant demandé).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la subvention d'investissement d'un montant de 7 500 € auprès de la Métropole de Lyon ;
- DIT que la recette correspondante sera inscrite sur les crédits figurant au budget 2026, chapitre 13 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette approbation.

Le Président,



Patrick ODIARD